



AS/Per (2023) PV 04
22 janvier 2024

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à Vaduz

le mardi 28 novembre 2023

1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion. Il remercie la présidence lettone sortante du Comité des Ministres et salue la présidence entrante du Liechtenstein. La guerre d'agression menée par la Fédération de Russie continue d'avoir des conséquences désastreuses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Ukraine. La paix et la justice sont plus que jamais nécessaires, y compris au Moyen-Orient où l'attaque terroriste du Hamas et l'action militaire des Forces de défense d'Israël ont déjà coûté la vie à des milliers de personnes. Le Président appelle les partenaires de l'Assemblée en Israël et en Palestine à maintenir le cessez-le-feu et à relancer le processus de paix en vue d'une solution à deux États. Se référant au rôle crucial de l'Assemblée dans la préparation du Sommet de Reykjavík et pour parvenir à ses résultats positifs, il souligne l'importance d'une bonne coopération et d'une synergie efficace entre le Comité des Ministres et l'Assemblée pour la mise en œuvre des décisions du Sommet. Le système de protection des droits humains doit être renforcé, notamment en assurant la pleine mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. La lutte contre la violence à l'égard des femmes doit rester une priorité. À cet égard, il évoque la [déclaration conjointe](#) faite à l'occasion de sa visite au Mexique et salue l'engagement de ce pays à adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

2. Discours d'ouverture de M. Albert Frick, Président du Landtag

M. Albert Frick, Président du Landtag, explique que l'histoire du Liechtenstein a été marquée par des réformes qui ont progressivement garanti les droits fondamentaux et renforcé la démocratie. La Constitution de 1921 a introduit un large éventail de droits populaires et d'institutions de démocratie directe telles que le référendum. Contrairement à de nombreux autres pays européens, la participation démocratique est élevée au Liechtenstein, où plus de 85 % de la population continue de voter lors de la plupart des élections et référendums. La petite taille du pays permet aux institutions étatiques d'être plus proches de la population, ce qui favorise une plus grande confiance dans le parlement et le gouvernement, et de préserver l'efficacité de l'élaboration des politiques. Pour un petit territoire comme le Liechtenstein, il est fondamental d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins et partenaires étrangers. La participation du pays aux organisations multilatérales est donc d'une importance vitale. À cet égard, l'adhésion du Liechtenstein au Conseil de l'Europe en 1978 et à la Convention européenne des droits de l'homme en 1982 ont constitué des étapes majeures. Les États membres du Conseil de l'Europe doivent faire tout leur possible pour sauvegarder et renforcer leurs valeurs communes que sont les droits humains, la démocratie et l'État de droit. L'Assemblée joue un rôle crucial dans ce contexte, car elle réunit des représentants des parlements nationaux de toute l'Europe et offre une plateforme pour un dialogue constructif. À propos de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, M. Frick souligne l'importance de l'obligation de rendre des comptes et rappelle qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. Le Parlement du Liechtenstein est prêt à défendre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et à contribuer aux efforts relatifs à la reddition de comptes.

3. Échange de vues avec Mme Dominique Hasler, ministre des Affaires étrangères, de l'Éducation et des Sports du Liechtenstein, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe [CM/Inf (2023) 25 ; CM/Inf (2023) 26]

Mme Dominique Hasler observe que les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe, à savoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit, sont confrontées à de multiples menaces. Le contexte géopolitique actuel se caractérise en effet par une politique de puissance agressive, des tendances antidémocratiques, la montée du nationalisme et le mépris de l'État de droit et de l'ordre international fondé sur des règles. La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est un exemple douloureux de l'aboutissement de ces processus. Le Liechtenstein souhaite consacrer sa présidence au renforcement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et à la promotion d'un fonctionnement de l'Organisation tourné vers l'avenir. Ses priorités s'articulent autour de la devise « unis par nos valeurs, vers un avenir meilleur pour le besoin de tous » et portent sur la mise en œuvre des décisions du Sommet de Reykjavík ; le renforcement de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment par l'exécution complète, effective et rapide de ses arrêts ; le maintien du soutien apporté à l'Ukraine, y compris en plaidant pour une liste élargie des États parties au Registre des dommages ; la participation des jeunes ; l'environnement ; l'intelligence artificielle ; et la défense des droits des femmes, notamment par la promotion de la Convention d'Istanbul. Le Comité des Ministres compte sur le soutien actif de l'Assemblée pour mettre en œuvre ces priorités et maintenir une bonne coopération entre les deux organes statutaires.

M. Zingeris demande quelles mesures peuvent être prises pour éviter le contournement des sanctions et accroître l'efficacité de ces dernières à l'encontre de la Russie.

M. Schwabe s'interroge sur l'approche du Comité des Ministres vis-à-vis de la demande d'adhésion du Kosovo*. Il pose également la question du recours éventuel à une procédure complémentaire conjointe contre la Türkiye et l'Azerbaïdjan.

Mme Kravchuk demande quelles sont les actions envisagées en ce qui concerne les enfants ukrainiens enlevés.

M. Hunko s'interroge sur ce que pourrait être le rôle le Conseil de l'Europe dans la relance du processus de paix au Moyen-Orient.

Mme Hasler évoque les derniers développements relatifs à la création du Registre des dommages, notamment le recrutement du personnel et l'élection du Conseil du Registre. Elle rappelle l'engagement du Liechtenstein à mettre pleinement en œuvre les sanctions prononcées à l'encontre de la Russie et précise que la lutte contre le contournement des sanctions exige une étroite coopération entre les pays. En ce qui concerne le Kosovo, elle considère que toutes les parties impliquées dans le processus doivent s'engager dans un dialogue constructif. Le Comité des Ministres salue les travaux menés par l'Assemblée à cet égard et attend avec intérêt son Avis. La non-exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme porte atteinte à l'autorité et au fonctionnement du système de protection des droits humains et devrait donc être évitée à tout prix. Dans ce contexte, Mme Hasler réitère l'appel à la libération de M. Kavala et indique que cette question sera discutée par les Délégués des Ministres lors de leur prochaine réunion – lesquels tiendront dûment compte de la Résolution 2518 (2023) et de la Recommandation 2261 (2023) de l'Assemblée. Le Conseil de l'Europe continuera à soutenir l'Azerbaïdjan dans le respect de ses obligations en tant qu'État membre, y compris par le biais du Plan d'action adopté en 2022. Le Comité des Ministres suit de près la situation au Haut-Karabakh. Il est essentiel d'aider les autorités arméniennes à surmonter les défis que pose l'arrivée massive de réfugiés. Il convient d'envisager la possibilité d'étendre les mesures de confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les deux pays devraient respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre. Le Conseil de l'Europe peut apporter son expertise dans le traitement du conflit au Moyen-Orient et de ses répercussions en dehors de la région, y compris dans la lutte contre le racisme, l'intolérance et le discours de haine.

En ce qui concerne la participation des jeunes, **M. Moutquin** souligne l'importance de garantir la participation des jeunes issus de différents milieux, y compris des groupes défavorisés. S'agissant de l'environnement, il encourage la présidence à travailler sur la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Il pose également une question sur la position du Liechtenstein vis-à-vis des mariages entre personnes de même sexe.

M. Vardanyan demande quelle est l'approche de la présidence vis-à-vis de la protection des droits humains dans les pays de petite taille, de la protection de l'identité culturelle arménienne dans le Haut-Karabakh et des conflits gelés.

Mme Kalniņa-Lukaševica rappelle les risques liés au fait de permettre au personnel de nationalité russe de continuer à travailler au Conseil de l'Europe et se demande quelle est la position de la présidence sur cette question.

Mme Hasler rappelle l'importance de veiller à ce que les personnes responsables des déportations et transferts forcés d'enfants ukrainiens, ainsi que de tous les autres crimes commis par la Fédération de Russie, rendent compte de leurs actes. Dans le prolongement de la déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine adoptée lors du Sommet de Reykjavík, un Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine a été mis en place et se réunira pour la première fois fin novembre. Les travaux de ce groupe permettront de définir les mesures à prendre pour régler la situation de ces enfants. En ce qui concerne la jeunesse, des travaux importants seront menés sous l'égide de la présidence pour mieux faire connaître le Conseil de l'Europe dans les écoles. Un débat national sur le mariage homosexuel est nécessaire avant toute législation dans ce domaine. Pour les pays de petite taille, y compris le Liechtenstein qui n'a pas d'armée, le respect des droits humains et de l'ordre international fondé sur des règles est un enjeu fondamental. La protection de l'identité culturelle et la gestion des conflits gelés sont des questions importantes qui doivent être abordées. La situation du personnel de nationalité russe est suivie de près par le Comité des Ministres, qui a déjà pris des mesures à cet égard, notamment en matière de gestion des risques et en modifiant le Statut du personnel.

M. Darko Kaevski, vice-président de l'Assemblée, prend la présidence de la réunion.

*Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent texte, doit être entendue comme étant pleinement conforme avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sans préjuger du statut du Kosovo.

4. Vérification de nouveaux pouvoirs

[Doc. 15862]

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée présentés par les délégations de la France et de la Norvège.

5. Modifications dans la composition des commissions

[Commissions (2023) 08, Commissions (2023) 08 Add. révisé]

La Commission permanente **approuve** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée, comme indiqué dans le document Commissions (2023) 08 et son addendum révisé.

6. Demande de débat d'actualité (selon l'article 53 du Règlement)

Le Président informe les membres qu'une demande de débat d'actualité sur « L'Espagne et l'État de droit : situation actuelle » a été soumise par le Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique (CE/AD). Deux autres demandes de débat d'actualité, sur « Budget et priorités du Conseil de l'Europe et suivi du Sommet de Reykjavík » et « Spirale de la violence et crise humanitaire au Moyen-Orient : trouver une issue pacifique » respectivement, ont également été soumises par les présidents des groupes politiques.

Le Bureau a décidé de recommander la tenue du débat d'actualité sur « Budget et priorités du Conseil de l'Europe et suivi du Sommet de Reykjavík » et désigné Mme Ingjerd Schie Schou (Norvège, PPE/DC) comme première oratrice. Il a décidé aussi de recommander la tenue du débat d'actualité sur « Spirale de la violence et crise humanitaire au Moyen-Orient : trouver une issue pacifique » et désigné M. Aleksander Pocij (Pologne, PPE/DC) comme premier orateur. Le Bureau a décidé de recommander de ne pas tenir le débat d'actualité sur « L'Espagne et l'État de droit : situation actuelle ».

La Commission permanente **approuve** les propositions du Bureau.

7. Ordre du jour

[AS/Per (2023) OJ 03 rev4]

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

8. Première partie de session de l'Assemblée parlementaire (22-26 janvier 2024)

[AS/Bur (2023) 59]

La Commission permanente **prend note** de l'avant-projet d'ordre du jour de la première partie de session de l'Assemblée.

9. Saisine des commissions

[AS/Per (2023) 13]

La Commission permanente **ratifie** les renvois proposés par le Bureau (voir Annexe 1).

10. Débat d'actualité sur « Budget et priorités du Conseil de l'Europe et suivi du Sommet de Reykjavík »

Dans son introduction du débat, **Mme Schou** salue la décision récente du Comité des Ministres d'augmenter le budget du Conseil de l'Europe pour la première fois depuis 2007. Lors du Sommet de Reykjavík, les chefs d'État et de gouvernement ont donné une nouvelle orientation politique à l'Organisation et redéfini son rôle et sa place dans l'architecture multilatérale européenne. Ils ont manifesté leur volonté de la rendre plus pertinente et plus souple, tout en s'engageant à garantir sa viabilité financière. Cet engagement politique s'est traduit concrètement par l'adoption du Programme et Budget 2024-2027, qui prévoit une augmentation substantielle du budget et l'allocation de ressources supplémentaires aux domaines prioritaires, à savoir la Cour européenne des droits de l'homme, la mise en œuvre des Principes de Reykjavík pour la démocratie, et l'environnement. Cette décision est une occasion d'améliorer encore le Conseil de l'Europe en le rendant plus résilient et davantage axé sur les résultats. L'augmentation du budget de l'Assemblée devrait permettre de renforcer la contribution parlementaire à la mise en œuvre des décisions du Sommet. Grâce à ces décisions portées par un nouvel élan politique, des priorités redéfinies et des ressources supplémentaires, le Conseil de l'Europe a une réelle chance de faire la différence pour 700 millions d'Européens.

Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, **M. Bjørn Berge**, précise que le Sommet a contribué à créer une dynamique qui a motivé la récente décision du Comité des Ministres d'augmenter le budget. Le Conseil de l'Europe a désormais les moyens de relever les nombreux défis qui sapent les valeurs et les normes européennes. Le Registre des dommages, les discussions sur la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression, l'établissement d'un mécanisme complet d'indemnisation et la situation des enfants ukrainiens doivent être abordés plus en profondeur. Les Principes de Reykjavík pour la démocratie sont essentiels pour lutter contre le recul de la démocratie et doivent être mis en œuvre de toute urgence. À cet égard, la création récente de la fonction de Rapporteur-e général-e de l'Assemblée sur la démocratie est très appréciée. L'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est un autre domaine dans lequel une action résolue est nécessaire. Le financement des programmes de coopération et des plans d'action par le budget ordinaire est envisagé pour assurer leur durabilité. Le travail visant à accroître l'efficacité et la pertinence de l'Organisation se poursuivra.

M. Schwabe estime que le succès du Sommet de Reykjavík dépendra de la mise en œuvre effective des décisions prises, notamment celles qui concernent la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les travaux menés dans le domaine du changement climatique, de l'intelligence artificielle et de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme seront également déterminants pour le succès futur du Sommet. La politique qui consiste à augmenter le budget et l'efficacité de l'Organisation devrait se poursuivre.

M. Daems propose d'introduire des indicateurs clés de performance pour mesurer l'impact et l'efficacité du travail du Conseil de l'Europe. La mise en place de tels indicateurs dans le domaine des droits humains et de la démocratie peut être complexe, mais elle est nécessaire.

M. Hunko considère que la contribution fondamentale du Conseil de l'Europe à la coopération européenne, notamment par le système de protection des droits humains fondé sur la Convention, est indéniable. La décision d'augmenter le budget confirme que l'Organisation est sur la bonne voie.

Mme Schou rappelle qu'il reste beaucoup à faire et précise que l'augmentation du budget assure à l'Organisation l'endurance nécessaire pour aller de l'avant et obtenir des résultats, tant en son sein qu'au niveau des responsables politiques.

M. Berge explique qu'une évaluation de la mise en œuvre des décisions du Sommet sera effectuée mi-2024 afin d'assurer leur suivi adéquat.

Le Président rappelle qu'une page web spéciale consacrée au suivi du Sommet par l'Assemblée sera mise en ligne dans les prochains jours.

11. Événement sur le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes

Dans le cadre de l'événement sur le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes, la Commission permanente a **tient** une discussion sous forme d'un panel interactif modérée par Mme Mariia Mezentsseva, Présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire, avec la participation de M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; Mme Bernadette Kubik-Risch, Experte en égalité des chances, Liechtenstein ; M. Wilfried Marxer, Président de l'Association pour les droits humains, Liechtenstein ; et Mme Rósa Björk Brynjólfsdóttir, membre du jury de sélection du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes, Cabinet de la Première ministre de l'Islande, suivie d'un échange de vues [voir le [compte rendu des débats](#) (en anglais uniquement)].

12. Débat d'actualité sur « Spirale de la violence et crise humanitaire au Moyen-Orient : trouver une issue pacifique »

La Commission permanente observe une minute de silence en hommage aux victimes.

M. Pocij ouvre le débat en résumant la situation désastreuse au Moyen Orient depuis l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 et la guerre lancée par Israël qui s'en est suivie. Il évoque le nombre de morts des côtés israélien et palestinien, la situation des otages israéliens, la destruction de Gaza et la crise humanitaire qui y sévit, ainsi que le cessez-le-feu en cours. Le conflit a eu des répercussions dans le monde entier et a entraîné une augmentation des incidents antisémites et islamophobes. Malgré des années de violence, les récits divergents des Israéliens et des Palestiniens sur le conflit et l'ensemble des tragédies individuelles, on trouve encore des personnes qui appellent à la paix. L'Assemblée devrait porter leur voix et réitérer son appel en faveur d'une solution à deux États, d'une approche humanitaire menée en parallèle de la nécessaire lutte contre le terrorisme et de mesures de confiance ciblant les jeunes des deux côtés, afin que les possibilités

de paix ne tombent pas dans l'oubli. L'Assemblée pourrait offrir une plateforme de dialogue aux membres de la Knesset israélienne et du Conseil national palestinien.

M. Schwabe note que la difficulté du conflit réside dans le fait que les positions légitimes respectives des deux parties sont difficilement conciliables. Une solution ne pourra être trouvée que si les deux parties sont prêtes à revoir leurs positions. La situation au Moyen Orient a eu de graves répercussions dans le monde entier. L'Assemblée devrait encourager le dialogue entre les deux parties au conflit et réitérer son appel en faveur d'une solution à deux États.

M. Cottier se dit préoccupé par la possibilité d'une nouvelle escalade du conflit. La situation est déplorable tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens et la souffrance de chacun devrait être reconnue. Israël a le droit de se défendre dans le respect du droit international humanitaire. Les populations civiles des deux côtés doivent être protégées. L'Assemblée devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour ramener la paix dans la région.

M. Hunko rejoint l'orateur précédent et rappelle le devoir de l'Assemblée de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer au règlement du conflit. Le fragile cessez-le-feu en vigueur devrait être prolongé et une conférence internationale devrait être organisée pour régler le conflit en vue d'une solution à deux États.

M. Bismuth, membre de la délégation israélienne d'observateurs à l'Assemblée, explique qu'Israël a été profondément ébranlé par l'attaque terroriste du Hamas. Ce pays qui a été créé avec la promesse d'être un refuge pour le peuple juif a vu des centaines de ses citoyens tués, blessés, violés et kidnappés. M. Bismuth critique vivement le parallèle établi entre Israël et le Hamas en rappelant notamment qu'Israël s'est retiré de Gaza et a signé les accords d'Oslo, tandis que l'objectif premier du Hamas reste la destruction d'Israël. Israël combat le Hamas dans le respect du droit international, car il fait tout pour éviter la mort de civils. Aucun pays n'accepterait de vivre à côté d'un ennemi comme le Hamas. Par conséquent, la guerre se poursuivra jusqu'à l'élimination du Hamas.

M. Sabella, Président de la délégation partenaire pour la démocratie de Palestine, axe son intervention sur l'issue possible de la crise actuelle et sur la contribution des partenaires internationaux au processus. À court et moyen terme, il serait irréaliste de compter sur un cessez-le-feu permanent. Une fois qu'une trêve relativement stable aura été instaurée, des sacrifices et des compromis politiques seront indispensables – tant du côté israélien que du côté palestinien – pour commencer à parler de paix. La question se pose encore de savoir qui gouvernera Gaza. Il ne peut y avoir d'impasse politique. Une solution politique permanente doit être trouvée pour que la tragédie subie par les Israéliens et les Palestiniens depuis le 7 octobre ne soit pas vaine.

D'après **M. Zingeris**, il est probable que les autorités russes aient été informées à l'avance de l'attaque du Hamas. Israël a le droit de se défendre et de « nettoyer » la bande de Gaza de l'organisation terroriste Hamas. Par ailleurs, M. Zingeris met en garde contre les manifestations antisémites qui nient le droit à l'existence d'Israël.

M. Moutquin estime que l'Assemblée ne peut pas rester silencieuse face au conflit en cours au Moyen Orient. Son principe directeur dans ce conflit – comme dans tous les conflits actuels et passés où elle a fait entendre sa voix – est le respect du droit international humanitaire. Elle doit condamner l'attaque atroce perpétrée par le Hamas tout en pensant aux milliers de civils qui vivent à Gaza, notamment les enfants. La terreur ne peut justifier la terreur. Il importe d'examiner le contexte politique dans son ensemble, y compris les 17 ans de blocus de la bande de Gaza, l'expulsion des Palestiniens de leurs terres historiques, la non-reconnaissance d'Israël par l'organisation terroriste Hamas, la montée de l'extrême-droite en Israël et la violence des colons en Cisjordanie.

M. Jensen se félicite du cessez-le-feu en cours, de la libération des otages et de l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, autant d'avancées qui peuvent insuffler un nouvel élan aux négociations en vue d'une paix durable à long terme. Les États membres du Conseil de l'Europe et l'Assemblée doivent encourager les négociations et contribuer à mettre fin à la violence dans la région. Cette situation a eu des conséquences dangereuses dans le monde entier et a notamment provoqué une montée de l'antisémitisme.

M. Gutiérrez Limones exprime sa solidarité avec Israël, condamne l'attaque du Hamas et demande la libération de tous les otages. Il rappelle que l'Espagne aussi a été engagée dans la lutte contre le terrorisme pendant des années et déclare qu'Israël a le droit de se défendre dans le respect du droit international. Un cessez-le-feu permanent est nécessaire, de même que la mise en place d'un couloir humanitaire pour la population de Gaza. En tant que plus ancienne organisation internationale de promotion des droits humains et de la paix, le Conseil de l'Europe ne devrait pas rester silencieux face aux milliers de civils tués à Gaza, y compris des enfants. Il a un rôle essentiel à jouer et devrait s'engager à mettre fin au conflit.

M. Grass souligne que la communauté internationale, notamment le Conseil de l'Europe, devrait contribuer à trouver une solution durable au conflit.

M. Vardanyan observe que la plupart des pays ont investi de l'argent dans le financement des guerres, pas de la paix. Les conflits d'aujourd'hui, en Europe comme au Moyen Orient, sont le résultat de réponses inadéquates du passé et de compromis entre valeurs et réalité politique. Israël a le droit de se défendre, tout en respectant le droit international humanitaire.

Mme Mezentseva affirme que le Hamas n'aurait jamais pu agir sans le soutien militaire de l'Iran et l'appui stratégique de la Russie. Si elle convient que les civils ne devraient pas être punis pour l'attaque perpétrée par le Hamas, elle estime qu'Israël a le droit de se défendre et de détruire le Hamas.

M. Pocij réaffirme que la paix est la seule solution et que l'Assemblée devrait y contribuer. Si les conflits du passé, qui ont duré des décennies, ont pu être réglés, le conflit du Moyen Orient peut l'être tout autant.

13. Observation d'élections

[Doc. 15861]

Mme Clapot, présidente de la commission ad hoc du Bureau sur l'Observation des élections législatives en Pologne (15 octobre 2023), indique que les dernières élections ont été déterminantes pour l'avenir du pays sur le plan de l'intégrité démocratique, des libertés individuelles et de la politique étrangère, y compris les relations de la Pologne avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Le résultat des élections annonce un profond changement, puisque le parti au pouvoir a perdu sa majorité au parlement. Le contexte politique qui a précédé les élections a été marqué par une polarisation extrême, un climat de campagne conflictuel et des modifications apportées en dernière minute à la législation électorale qui ont érodé la confiance du public dans les institutions. Le parti au pouvoir a exercé une influence disproportionnée sur les ressources de l'État et les médias publics. L'organisation d'un référendum parallèlement aux élections s'est avérée problématique. Le taux élevé de participation (74,4 %) témoigne d'un fort engagement civique. La principale difficulté a concerné le caractère secret du scrutin. Mme Clapot évoque également les problèmes d'accréditation des observateurs, qui ont finalement été réglés. La commission ad hoc a recommandé, entre autres, de protéger le processus électoral contre les changements législatifs précipités et de dernière minute, de revoir les règles relatives au vote à l'étranger et de remédier à la compromission du secret du vote.

M. Pocij estime que le taux de participation élevé est la preuve que les citoyens ne veulent plus d'un gouvernement qui ne respecte pas les principes démocratiques, viole les droits des femmes et restreint constamment les libertés. La Pologne a démontré qu'il était possible de mettre fin au recul démocratique.

M. Schennach exprime son admiration pour la détermination du peuple polonais à renverser la tendance. Les Polonais ont attendu dans le calme pendant des heures devant les bureaux de vote, y compris les citoyens résidant à l'étranger qui ont subi un processus de vote particulièrement lourd. Les problèmes d'accréditation des observateurs sont déplorables et devront être évités à l'avenir.

M. Hunko rejoint l'orateur précédent dans son admiration à l'égard des électeurs polonais, qui ont fait l'expérience directe de la possibilité d'influencer collectivement un processus. Il revient également sur les problèmes d'accréditation qui constituent un blocage à motivation politique et estime que de tels cas devraient être évités à tout prix.

M. Bulai félicite Mme Clapot pour son travail accompli dans des circonstances particulièrement difficiles. Il salue également les résultats des élections, qui donnent de l'espoir pour l'avenir de la démocratie et de l'État de droit en Pologne. Il appelle le gouvernement polonais à cesser de gagner du temps en retardant la formation d'un nouveau gouvernement majoritaire.

M. Schwabe fait part de son expérience d'observation des élections en Türkiye, où les médias publics sont entièrement contrôlés par le gouvernement. Cette situation ne laisse pratiquement aucune chance à l'opposition de remporter les élections. Il convient donc de s'attaquer au problème de l'utilisation abusive des médias à des fins électorales. L'habitude préjudiciable qui consiste à entraver le travail des missions d'observation électorale devrait être combattue.

Mme Clapot estime que, quels que soient les obstacles rencontrés par les missions d'observation électorale, la démocratie l'emportera. À l'instar de M. Bulai, elle demande aux autorités polonaises de reconnaître les résultats électoraux et d'agir en conséquence.

La Commission permanente **prend note** du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'Observation des élections législatives en Pologne.

14. Questions sociales, santé et développement durable
Modification héréditaire du génome chez l'être humain
[Doc. 15855]

M. Schennach, rapporteur, rappelle qu'en 2017, sur la base du rapport rédigé par Mme Petra De Sutter et intitulé « Le recours aux nouvelles technologies génétiques chez les êtres humains », l'Assemblée avait conclu que les progrès en matière de modification du génome ne manqueraient pas d'entraîner des interventions sur la lignée germinale des êtres humains. Cette prédiction s'est concrétisée un an plus tard avec la naissance de deux jumelles dont les gènes avaient été modifiés. Cet acte a été vivement critiqué partout dans le monde et a donné lieu à des appels renouvelés en faveur d'un moratoire mondial sur les grossesses induites à partir de cellules germinales ou d'embryons humains ayant fait l'objet d'une modification intentionnelle du génome de leur ADN nucléaire. Toujours en 2017, l'Assemblée a également alerté sur le fait que la modification délibérée de la lignée germinale chez l'être humain franchirait une ligne considérée comme éthiquement inviolable. Récemment, en clarifiant l'article 13 de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo), le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) du Conseil de l'Europe a considéré que toute intervention visant à modifier le génome humain ne pouvait être effectuée qu'à des fins préventives, diagnostiques ou thérapeutiques – et que les gamètes, les embryons ou leurs précurseurs qui ont fait l'objet d'une telle intervention ne pouvaient pas être utilisés à des fins de procréation. Pour autant, beaucoup de chercheurs ont exercé des pressions notables en faveur du développement d'une « voie translationnelle », c'est-à-dire le lancement d'essais cliniques lorsque, dans l'avenir, certaines normes minimales pour la modification héréditaire du génome humain seront respectées. Une simple possibilité technique ne devrait pas conduire à l'acceptation d'une technologie. Compte tenu des implications en matière de droits humains et des considérations éthiques, les États membres devraient interdire clairement et complètement les grossesses induites à partir de cellules germinales, de leurs précurseurs ou d'embryons humains ayant fait l'objet d'une modification intentionnelle du génome de leur ADN nucléaire. Il serait également pertinent de promouvoir un vaste débat public éclairé sur la modification héréditaire du génome chez l'être humain.

M. Moutquin, président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, remercie le CDBIO et son secrétariat pour le soutien précieux qu'ils ont apporté à la préparation de ce rapport. Il précise que les discussions en cours sur la « voie translationnelle » ont obligé la commission à revenir sur la question qu'elle avait déjà abordée en 2017. Les pressions exercées pour autoriser la naissance de bébés génétiquement modifiés doivent être combattues car, du point de vue des droits humains, la modification héréditaire du génome chez l'être humain est aussi dangereuse que le clonage d'êtres humains.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la recommandation « Modification héréditaire du génome chez l'être humain » [Recommandation 2264 (2023)].

15. Égalité et non-discrimination
Le racisme institutionnel des forces de l'ordre à l'encontre des Roms et des Gens du voyage
[Doc. 15856]

M. Grin, rapporteur, constate que les brutalités policières à l'encontre des Roms et des Gens du voyage, y compris les traitements inhumains ou dégradants, la torture, l'usage excessif de la force et des violences entraînant dans certains cas le décès de la victime, sont encore trop souvent commises en Europe. Le « racisme institutionnel » ne signifie pas que chaque individu travaillant au sein des services de police est raciste, mais désigne les effets discriminatoires du fonctionnement des forces de l'ordre, qui sont avant tout le résultat des politiques et pratiques appliquées. Les contrôles systématiques des caravanes et la criminalisation de la mendicité ou de l'occupation illégale de terrains sanctionnent les Roms et les Gens du voyage – déjà victimes de discrimination – et alimentent leur méfiance à l'égard des autorités. Les réponses apportées sont souvent inadéquates lorsque ces populations sont victimes d'infractions pénales dans la mesure où aucune enquête effective n'est menée pour élucider ces faits. De surcroît, des discriminations en matière d'accès à la justice aggravent cette situation et privent les victimes d'abus de recours adéquats. Le projet de résolution appelle les États membres à veiller à ce que le droit pénal s'applique aux infractions motivées par l'antitsiganisme et l'antinomadisme et que la législation en matière de lutte contre la discrimination s'applique aux forces de l'ordre. Des recours efficaces pour les victimes de violences policières et des mécanismes indépendants dotés de ressources suffisantes pour enquêter efficacement sur les plaintes et pour sanctionner les auteurs d'infraction sont nécessaires. La composition des forces de l'ordre doit refléter la diversité sociale et leurs membres doivent suivre des formations sur les droits humains. L'action des organisations non gouvernementales qui œuvrent pour promouvoir l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice doit être soutenue. Des cadres permettant le dialogue et la coopération entre les forces de l'ordre et les Roms et Gens du voyage devraient être mis en place et les stéréotypes et les préjugés au sein de la communauté au sens large devraient être surmontés.

M. Moutquin souligne l'importance d'accorder une attention particulière à la lutte contre le racisme institutionnel au sein de la police. Il soutient les conclusions du rapport et les recommandations qu'il contient, y compris la nécessité d'une formation, d'une sensibilisation et d'une protection des lanceurs d'alerte.

Mme O'Loughlin fait remarquer que l'Irlande s'efforce d'améliorer la manière dont la police traite les différentes communautés, notamment les Roms et les Gens du voyage. Le pays s'attache à renforcer la diversité au sein des forces de police, ce qui conduit à une augmentation appréciable du nombre de membres du personnel issus des minorités, y compris les Gens du voyage. Il existe également un programme de stages qui permet à des jeunes issus de ces milieux de passer du temps au sein des forces de police, ainsi qu'un module d'éducation spéciale dans les centres de formation de la Garda. Ces mesures pourraient être utilisées comme exemples de bonnes pratiques dans la lutte contre le racisme institutionnel des forces de l'ordre.

M. Bulai signale qu'il existe en Roumanie un véritable problème de racisme institutionnel à l'égard des Roms et se félicite que cette question fasse l'objet d'un rapport spécifique. Rappelant le départ prochain de M. Grin de l'Assemblée, il salue son dévouement en tant que l'un de ses principaux membres depuis 2016 et le remercie d'avoir défendu les valeurs du Conseil de l'Europe.

M. Zingeris rend hommage au travail effectué par M. Grin en tant que membre de l'Assemblée.

Par rapport au débat, **M. Grin** souligne l'importance du dialogue et de la formation des agents de police. Dans sa circonscription, où des problèmes se sont posés avec des Gens du voyage, l'engagement d'un médiateur professionnel a contribué à créer un climat de confiance. Une démocratie en bonne santé devrait protéger les droits de toutes les communautés, y compris les Roms et les Gens du voyage.

Mme Mezentseva, présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, remercie M. Grin d'avoir mis en avant les questions de droits humains liées aux Roms et aux Gens du voyage et rend hommage à son travail en tant que membre de l'Assemblée.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution « Racisme institutionnel des forces de l'ordre à l'encontre des Roms et des Gens du voyage » [Résolution 2523 (2023)].

16. Questions diverses

M. Cottier rend hommage à M. Grin et remercie la délégation du Liechtenstein pour l'organisation de la réunion.

17. Prochaines réunions

Le Président annonce que la décision quant à une possible réunion en mars sera prise dans les jours qui viennent.

La Commission permanente **décide** de tenir sa réunion du mois de mai à Vilnius (Lituanie), le 24 mai 2024.

Le Président exprime sa gratitude à tous ceux qui ont rendu cette réunion possible et remercie sincèrement la délégation du Liechtenstein, en particulier sa Présidente, Mme Franziska Hoop, pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité au Liechtenstein.

M. Bulai, M. Rousopoulos, Mme Mezentseva, M. Zingeris, M. Pocij, M. Daems et la **Secrétaire générale de l'Assemblée** rendent hommage au Président et le remercient pour son leadership, son intégrité et sa sagesse tout au long des deux années difficiles de sa présidence.

Le Président clôt la réunion à 17h30.

ANNEXE 1

Renvois et transmissions en commission

A. RENVOIS EN COMMISSION

1. **Les outils destinés à prévenir et à combattre la répression transnationale**

[Doc. 15847](#)

Proposition de résolution déposée par M. Constantinos Efstathiou et d'autres membres de l'Assemblée

Transmission à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour information*

2. **Renforcer la démocratie par des processus participatifs et délibératifs**

[Doc. 15848](#)

Proposition de résolution déposée par M. George Papandreou et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

3. **La Banque de développement du Conseil de l'Europe : mettre en oeuvre la Déclaration de Reykjavík**

Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

ANNEXE 2**List of participants / Liste des participants****President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire**

Mr Tiny KOX Netherlands / Pays-Bas

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Frank SCHWABE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)
Mr Aleksander POCIEJ Group of the European People's Party (EPP/CD) /
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)
Mr Bulian BULAI Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
Mr Andrej HUNKO Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président-e-s de l'Assemblée

Ms Edite ESTRELA Portugal
Ms Ingjerd Schie SCHOU Norway / Norvège
Mr Reinhold LOPATKA Austria / Autriche
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES Spain / Espagne
Ms Olena KHOMENKO Ukraine
Mr Ionuț-Marian STROE Romania / Roumanie
Ms Sibel ARSLAN Switzerland / Suisse
Mr Markus WIECHEL Sweden / Suède
Mr Darko KAEVSKI North Macedonia / Macédoine du Nord
Ms Elisabetta GARDINI Italy / Italie

Chairpersons of National Delegations / Président-e-s de délégations nationales

Mr Reinhold LOPATKA Austria / Autriche
Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan
Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique
Mr Saša MAGAZINOVIĆ Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
Mr Mogens JENSEN Denmark / Danemark
Ms Liisa-Ly PAKOSTA Estonia / Estonie
Mr Irakli CHIKOVANI Georgia / Géorgie
Mr Frank SCHWABE Germany / Allemagne
Mr Bjarni JÓNSSON Iceland / Islande
Ms Fiona O'LOUGHLIN Ireland / Irlande
Ms Elisabetta GARDINI Italy / Italie
Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA Latvia / Lettonie
Ms Franziska HOOP Liechtenstein
Mr Emanuelis ZINGERIS Lithuania / Lituanie
Mr Gusty GRAAS Luxembourg
Mr Darko KAEVSKI North Macedonia / Macédoine du Nord
Ms Ingjerd Schie SCHOU Norway / Norvège
Ms Edite ESTRELA Portugal
Mr Damien COTTIER Switzerland / Suisse
Ms Mariia MEZENTSEVA Ukraine

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr Damien COTTIER Switzerland / Suisse

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

M. Simon MOUTQUIN Belgium / Belgique

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

Mr Theodoros ROUSOPOULOS Greece / Grèce

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Ms Yevheniia KRAVCHUK Ukraine

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Mariia MEZENTSEVA Ukraine

Rapporteurs of the Committees / Rapporteur-e-s des commissions

Mr Jean-Pierre GRIN Switzerland / Suisse

Mr Stefan SCHENNACH Austria / Autriche

Ex-officio members of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau

Ms Franziska HOOP Liechtenstein

Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA Latvia / Lettonie

Mr Emanuelis ZINGERIS Lithuania / Lituanie

Mr Gusty GRAAS Luxembourg

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Mr Peter FRICK Liechtenstein

M. Alain MILON France

Mr Alexander RYLE Denmark / Danemark

Mr Vladimir VARDANYAN Armenia / Arménie

Other delegation / Autre délégation

Mr Enis KERVAN Assembly of Kosovo* / Assemblée du Kosovo*

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Albert FRICK President of the Landtag / Président du Landtag

Ms Dominique HASLER Minister of Foreign Affairs, Education and Sport of Liechtenstein, President of the Council of Europe Committee of Ministers /
Ministre des Affaires étrangères, de l'Éducation et des Sports du Liechtenstein, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Ms Bernadette KUBIK-RISCH Equal opportunities expert, Liechtenstein / Experte en égalité des chances, Liechtenstein

Mr Wilfried MARXER President of the Association for Human Rights, Liechtenstein /
Président de l'Association pour les droits de l'homme, Liechtenstein

Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Member of the Selection Panel of the Vigdís Prize for Women's Empowerment, Office of the Prime Minister of Iceland / Membre du jury de sélection du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes, Cabinet de la Première ministre de l'Islande

*All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo / Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Mr Tom VAN DIJCK	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint

Mr Bjørn BERGE	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Ms Natacha De ROECK	Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU-TSOVILIS	Secretary General / Secrétaire Générale
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Human Dignity and Sustainable Development / Directrice des commissions - Dignité humaine et développement durable
Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Information Technologies and Events Department / Cheffe du service de la Séance, des technologies de l'information et des événements
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Ms Penelope DENU	Head of the secretariat of the Committee on Equality and Non-Discrimination / Cheffe du secrétariat de la commission sur l'égalité et la non-discrimination
Mr Francesc FERRER	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la communication
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Cheffe du secrétariat du Bureau de l'Assemblée
Ms Ayşegül ELVERİŞ	Deputy Head of the Table Office, Information Technologies and Events Department / Cheffe adjointe du Service de la Séance, des technologies de l'information et des événements
Ms Greta FAGGIANI	Co-Secretary of the Bureau of the Assembly / Co-secrétaire du Bureau de l'Assemblée
Mme Rachel MOREL	Principal administrative assistant of the Table Office / Assistante administrative principale du Service de la Séance
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Anne GAREL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau